

Conférence du désarmement

15 septembre 2017

Français

Original : anglais

Note verbale datée du 12 septembre 2017, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la délégation des États-Unis d'Amérique à la Conférence

La délégation des États-Unis d'Amérique à la Conférence du désarmement présente ses compliments au Secrétaire général de la Conférence du désarmement, Michael Møller, et a l'honneur de transmettre au secrétariat de la Conférence le texte ci-joint, intitulé :

Texte soumis par les États-Unis d'Amérique à la Conférence du désarmement, intitulé : Déclaration à la presse publiée conjointement par les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la France à la suite de l'adoption d'un traité d'interdiction des armes nucléaires

La délégation des États-Unis d'Amérique serait reconnaissante au secrétariat de bien vouloir faire le nécessaire pour que ce texte soit publié et diffusé en tant que document officiel de la Conférence du désarmement.

La délégation des États-Unis d'Amérique à la Conférence du désarmement saisit cette occasion pour renouveler au Secrétaire général de la Conférence du désarmement, Michael Møller, les assurances de sa très haute considération.



Texte soumis par les États-Unis d'Amérique à la Conférence du désarmement, intitulé : Déclaration à la presse publiée conjointement par les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la France à la suite de l'adoption d'un traité d'interdiction des armes nucléaires

Pour publication immédiate

La France, le Royaume-Uni et les États-Unis n'ont pas participé à la négociation d'un traité d'interdiction des armes nucléaires. Nous n'avons pas l'intention de signer, de ratifier ou de devenir partie à ce traité. Par conséquent, il n'y aura pas de changement dans les obligations juridiques de nos pays en ce qui concerne les armes nucléaires. Par exemple, nous n'accepterions aucune prétention que ce traité reflète ou contribue de quelque manière que ce soit au développement du droit international coutumier. Il est important de noter que d'autres États détenteurs d'armes nucléaires et presque tous les autres États qui s'appuient sur la dissuasion nucléaire ont choisi de ne pas participer aux négociations.

Cette initiative ignore clairement les réalités de l'environnement de sécurité internationale. L'adhésion au Traité d'interdiction des armes nucléaires est incompatible avec la politique de dissuasion nucléaire, qui a été essentielle pour maintenir la paix en Europe et en Asie du Nord depuis plus de soixante-dix ans. Une prétendue interdiction des armes nucléaires qui ne tient pas compte des problèmes de sécurité qui continuent de rendre la dissuasion nucléaire nécessaire ne peut entraîner l'élimination ne serait-ce que d'une arme nucléaire, et elle ne renforcera la sécurité d'aucun État, pas plus qu'elle ne renforcera la paix et la sécurité internationales. Au contraire, ce traité ne fera que multiplier les divisions à un moment où le monde doit rester uni face aux menaces croissantes, y compris celles posées par les efforts continus de prolifération de la République populaire démocratique de Corée. Ce traité ne propose aucune solution à la grave menace posée par le programme nucléaire nord-coréen, pas plus qu'il ne répond aux autres défis en matière de sécurité qui rendent la dissuasion nucléaire nécessaire. Un traité d'interdiction risque également de compromettre l'architecture en place pour la sécurité internationale, qui contribue au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

À cet égard, nous réitérons nos engagements au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et réaffirmons notre détermination à préserver et continuer de promouvoir son autorité, son universalité et son efficacité. Les progrès sur la voie de l'objectif commun du désarmement nucléaire et du désarmement général et complet doivent se faire d'une manière qui promeuve la paix et la sécurité internationales, ainsi que la stabilité stratégique, sur la base du principe d'une sécurité non pas diminuée mais accrue pour tous.

Nous partageons tous une responsabilité commune de protéger et renforcer notre sécurité collective afin de promouvoir davantage la paix, la stabilité et la sécurité internationales.
